

Menace de démission en bloc à l'urgence de Sacré-Coeur

Les médecins attendront encore trois jours

RENÉE ROWAN

Les onze médecins du service d'urgence de l'hôpital Sacré-Coeur ont décidé de surseoir, jusqu'à jeudi soir ou vendredi matin, à leur menace de démission en bloc devant l'engorgement de la salle d'urgence qui s'était aggravée vendredi dernier.

Ils attendent, avant de passer à l'action, la réunion du conseil d'administration qui doit avoir lieu en fin d'après-midi jeudi et où l'on doit soumettre aux médecins une solution à l'engorgement chronique de l'urgence.

En attendant, les autres médecins de l'hôpital ont accepté de réduire les admissions pour la semaine, ce qui a libéré une trentaine de lits pour des patients hospitalisés au service d'urgence.

Cette mesure a déjà connu des ef-

fets, constate le Dr Louise Ayotte, chef du service de médecine d'urgence à Sacré-Coeur. Alors qu'il y avait 75 malades couchés à l'urgence vendredi dernier, situation dénoncée par les médecins de l'urgence comme désastreuse, hier, au plus fort de la tempête, on en comptait une cinquantaine. La capacité d'accueil est de 49.

À 16h, il y avait à l'urgence 44 malades dont 40 à l'urgence générale et 14 à l'urgence psychiatrique, où il y avait engorgement. Le local pour les cas psychiatriques est prévu pour accueillir six malades à la fois. C'est donc dire que les malades étaient entassés les uns sur les autres.

Les médecins de l'urgence ont demandé à la direction de l'hôpital d'exercer des pressions auprès du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropo-

litan (CRSSMM) pour faire fermer l'urgence de façon plus précoce.

« Actuellement, précise le Dr Ayotte, quand le nombre de patients à l'urgence atteint 60, on demande le détournement des ambulances vers d'autres hôpitaux. Nous demandons que cela soit fait dès que le nombre des malades à l'urgence dépasse 49, ce qui est notre capacité d'accueil. »

La solution globale, toutefois, doit venir du ministre des Affaires sociales. Le Dr Camille Laurin a lui-même visité le service d'urgence de l'hôpital Sacré-Coeur en mai dernier. Lors de son passage, il y avait 60 bénéficiaires à l'urgence. « Il est parfaitement au courant de la situation », note le Dr Ayotte. Il y a eu depuis d'autres rencontres, des pressions ont été exercées tant auprès du conseil régional que du ministère.

Un comité conjoint composé de re-

présentants du MAS et du CRSSMM ont étudié la situation des services de l'urgence dans les hôpitaux du nord de Montréal: Sacré-Coeur, Maisonneuve-Rosemont, Cité de la santé (Laval), Fleury et Santa Cabrini. Il y a un mois et demi environ, le comité soumettait à la direction de ces hôpitaux un plan de solutions qu'ils ont approuvé.

Les trois principaux éléments de ce plan sont de:

- limiter les admissions en soins prolongés dans les hôpitaux du nord;
- activer les placements en centre d'accueil des malades en soins prolongés qui sont actuellement dans les hôpitaux;
- éviter les fermetures de lit durant la saison estivale, fermetures qui engendrent, l'automne venu, un alourdissement des hospitalisations, réduisant d'autant le nombre de lits

disponibles pour les urgences.

La mise en application de ce plan qui permettrait aux hôpitaux du nord de fonctionner de façon plus rationnelle coûterait au minimum \$7 millions. « Nous en attendons toujours la mise en application », note le Dr Ayotte.

La solution, à moyen terme, serait également de changer la vocation de certains hôpitaux du centre-ville où la question des urgences ne pose pas de problème, la population s'étant déplacée. A ce sujet, rappelés que les cas de Sainte Jeanne-d'Arc et de Reddy Memorial sont toujours devant les tribunaux, ce qui ne contribue pas à alléger les difficultés.

Quant au ministère des Affaires sociales, il nous a été impossible, hier, d'obtenir la position du Dr Camille Laurin dans ce dossier dont tous reconnaissent le caractère dramatique.

CTCUM

Décision de Fréchette aujourd'hui

ANGÈLE DAGENAI

C'est aujourd'hui que le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, doit décider s'il dépose un projet de loi spéciale à l'Assemblée nationale ou s'il fait encore confiance à une médiation, « extraordinaire » cette fois, pour régler le conflit de transport en commun sur l'île de Montréal, à sa 26e journée aujourd'hui. Le ministre devait prendre connaissance hier soir du rapport final du Conseil de médiation qu'il a nommé le 2 novembre dernier pour tenter de trouver une solution négociée à ce conflit opposant la Fraternité des 4000 chauffeurs et opérateurs de métro à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

L'absence quasi totale d'information sur l'évolution du dossier depuis dix jours, requis par la médiation, prétend-on, et un certain sentiment d'urgence face à la neige et au froid annoncés pour cette semaine ont rendu un grand nombre d'usagers nerveux et impatients quant à l'issue de cette grève. Au cabinet du ministre du Travail, on prétend ne pas être insensible à ces arguments, tout en refusant de révéler si ce dossier piétine ou avance depuis le début du conflit.

Les deux parties ont rencontré, au cours du week-end, le Conseil de médiation mais n'ont pas été convoquées hier par les trois membres de ce Conseil: le sous-ministre adjoint Raymond Désilets, et les deux conciliateurs du ministère du Travail, Normand Gauthier et Michel Sainte-Marie.

Par ailleurs, le syndicat des ravitailleurs, répartiteurs et commis divisionnaires de la CTCUM (local 2551 du SCFP), qui regroupe 200 membres, a annulé « pour des raisons tactiques » le déclenchement de la grève prévue pour demain et ne s'est pas présenté devant le Conseil des services essentiels tel que prévu hier. Le président de ce syndicat, M. Normand Portelance, a démissionné il y a deux semaines de son poste et le vice-président du syndicat, M. René Bouchard, ou le conseiller syndical du SCFP, M. Guy Chartier, étaient « inaccessibles » hier. Ce syndicat ne pourra déclencher de grève avant sept jours d'un nouvel avis de grève et déterminer un plan de services essentiels avec la CTCUM.

Mann risque trois ans

NEW DELHI (AFP) — Le journaliste canadien Jonathan Mann, arrêté samedi pour être entré illégalement au Pendjab (nord-ouest de l'Inde), pourrait être traduit en justice pour avoir violé les lois sur les passeports et les séjours des étrangers en Inde, a annoncé hier un porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères.

L'affaire devra suivre son cours normal, a ajouté le porte-parole. Le journaliste risque une peine de trois ans de prison pour être entré au Pendjab sans autorisation.

M. Jonathan Mann, un journaliste indépendant qui travaille notamment pour le réseau anglais de la Société Radio-Canada, avait été arrêté à la sortie du Temple d'or d'Amritsar, haut sanctuaire sikh, théâtre en juin dernier d'une opération de l'armée indienne contre les autonomistes sikhs.

Les ambulanciers suspendent leurs moyens de pression

RENÉE ROWAN

Les négociations intensives entreprises depuis dimanche après-midi entre le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN) et les propriétaires d'ambulances de la région de Montréal ont repris à 14h hier en présence de l'observateur du ministère des Affaires sociales, Me André Matteau.

Cette présence d'un observateur du MAS à la table des négociations a permis le déblocage intervenu en fin de semaine dans ce dossier. Le syndicat réclamait une telle présence depuis plusieurs jours.

Rien n'a transpiré de la rencontre d'hier qui s'est poursuivie en soirée au service de conciliation, au ministère du Travail. Tout ce que l'on peut en dire c'est qu'au cours de leurs rencontres avec l'observateur du ministère, les employeurs ont donné des indications sérieuses sur les quatre

revendications majeures des travailleurs et travailleuses en conflit. Rappelons que le RETAQ veut obtenir pour ses membres des conditions de travail identiques à celles existant dans le secteur public pour des tâches comparables.

À la suite de la reprise des négociations, le RETAQ a décidé de suspendre tous les moyens de pression appliqués jusqu'ici, à l'exception du port des uniformes et de la remise des formulaires. Sur ce dernier point, cependant, les formulaires ne sont pas jetés: la CSN s'en porte garant jusqu'à la fin du conflit pour les remettre éventuellement à Urgences santé.

Dans un communiqué émis hier, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSRMM) assure que la levée des moyens de pression des ambulanciers fait en sorte que la santé et la sécurité publiques ne sont plus en cause.



La médiation suivant sont cours, les ambulanciers ont décidé de cesser leurs moyens de pression

Le droit de grève dans les services essentiels

Bourassa suggère « l'arbitrage exécutoire »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le droit de grève dans les services essentiels devrait être remplacé par le système de « l'offre finale », assorti d'un ensemble de moyens de dissuasion « d'application immédiate » confiés non plus aux tribunaux mais au gouvernement.

Voilà, pour l'essentiel, la façon dont le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, décrit présentement sa vision des lois du travail dans les secteurs public et parapublic. Il l'a d'ailleurs expliqué hier

aux représentants syndicaux du Local 298 du Syndicat canadien de la fonction publique dans le cadre d'une visite de l'hôpital Saint-Luc, à Montréal. M. Bourassa était accompagné par son candidat dans le comté de Saint-Jacques, M. Jean-François Viau.

Le chef libéral reconnaît d'emblée qu'il n'a pas obtenu un appui clair et net lors de sa rencontre avec cet exécutif syndical. « Mais, ajoute-t-il aussitôt, ils ont au moins été réceptifs et manifesté le désir de poursuivre le débat. »

Le chef du PLQ teste depuis quel temps, au gré des entrevues, chacun des éléments de ce qui pourrait devenir le futur système de négociation sous un gouvernement libéral. Vu globalement, ce système qu'il discute « à titre exploratoire » chaque fois qu'il visite un établissement de santé, aurait les caractéristiques suivantes:

- Le droit de grève actuel serait aboli dans tous les secteurs que le législateur définirait comme « essentiels à la santé et à la sécurité du public ». Parmi ces secteurs - et la « liste pourrait être évolutive », précise M. Bourassa - on retrouverait notamment le secteur hospitalier et celui du transport en commun « mais pas nécessairement toute l'éducation ».

- L'épreuve de force, qui marque depuis 20 ans la phase finale des négociations du secteur public, serait remplacée par un arbitrage exécutoire entre les propositions « finales » des deux parties. Ce système, dit de « l'offre finale », oblige l'arbitre à choisir en son entier celle des deux propositions qui lui semble avoir le plus de vertus, ce qui force les parties à aller le plus bas possible pour rendre leur proposition plus attrayante. L'arbitrage conventionnel mise plutôt sur une solution mi-toyenne.

- pour que l'arbitre puisse bénéfi-

cier de la confiance des parties, l'Etat devrait, selon M. Bourassa, éviter de les nommer en pleine crise. Le chef du PLQ n'a pas de formule précise pour choisir l'arbitre. Devant les syndicats de l'Hôpital Saint-Luc, il évoquait la possibilité de donner aux syndicats un « droit de veto » sur la nomination de cet arbitre. En entrevue, M. Bourassa devait s'avérer moins catégorique. Plusieurs systèmes sont possibles, dit-il en invoquant l'exemple de certains Etats américains où les syndicats font leur choix dans une liste pré-établie ou échantillon des listes jusqu'à l'intervention d'un accord. M. Bourassa évoque aussi le plus traditionnel « conseil d'arbitrage » où les deux parties sont représentées. Dans cette hypothèse, toutefois, le choix du président du Conseil pose souvent les mêmes difficultés.

- M. Bourassa estime qu'il ne faut plus confier aux tribunaux l'appareil « dissuasif » sensé forcer le respect de ces lois. Pourquoi? Parce que « souvent les sentences reliées à ces conflits arrivent au bout d'un an ou deux après le conflit ». Il faut plutôt penser, dit-il, à des mesures « d'application immédiate, qui entreraient en vigueur qu'on constaterait le déclenchement d'une grève ou d'un lock out dans les services essentiels ». Songe-t-il à la perte de l'accréditation, à la suspension du droit de cotisation à la source, etc? M. Bou-

rassa se contente de dire qu'il ne veut pas « élaborer pour l'instant ». Mais, insiste-t-il, « il n'est pas nécessaire de mettre en place des moyens radicaux: il faut surtout qu'ils puissent entrer en vigueur pendant le conflit ».

M. Bourassa estime aussi que ces « mesures dissuasives » ne seraient pas utilisées souvent compte tenu de l'efficacité du nouveau système. Et leur caractère « automatique » éviterait au gouvernement l'odieuse de se retrouver juge et partie au même moment.

Les syndicats vont-ils accepter cette perte du droit de grève? M. Bourassa pense que oui parce que, dit-il, ils se retrouvent sur un pied d'égalité avec le gouvernement devant l'arbitre, ce qui vaut mieux que le système des décrets qui scelle depuis 20 ans l'issue des négociations dans le secteur public.

Que reste-t-il de la souveraineté de l'Etat qui pourrait se faire imposer une convention collective et des échelles de salaire qui amputent sensiblement sa marge de manoeuvre économique? Pas vraiment, répond M. Bourassa, car leur décision porte au fond sur un « écart » salarial qui représente « peu de choses par rapport à la masse salariale ». Et, ajoute-t-il, l'écart est de plus réduit par le caractère « plus raisonnables » des propositions soumises dans un système d'offre finale.

Pour la rénovation de son centre-ville

Québec versera \$ 1 million à Verdun

ANGÈLE DAGENAI

La ville de Verdun recevra \$ 1 million du programme ReviCentre du ministère des Affaires municipales (MAM) du Québec pour revitaliser son centre-ville — la rue Wellington essentiellement — qui constitue la principale artère commerciale du sud-ouest de l'île de Montréal.

La municipalité et les 400 marchands impliqués dans ce programme de deux ans y injecteront, eux, \$ 2,5 millions, portant à \$ 3,5 millions l'ensemble de l'opération qui devrait permettre aux Verdunois, selon les propos du maire Lucien Caron, de découvrir un nouvel attrait aux commerces de leur localité, dont la survie est menacée par l'ouverture d'un centre d'achat à ville La-salle, prévue pour 1986.

La rue Wellington sera entièrement refaite, a précisé le maire Caron. Enfouissement des fils électriques, égouts, trottoirs, éclairage, aménagement paysager, mobilier urbain, espaces de stationnement, pavage, etc, seront à la charge de la municipalité tandis que les marchands verront à rénover la devanture de leurs magasins à la faveur d'un gel du rôle d'évaluation pour quelques années, tel que le prévoit le programme ReviCentre du MAM. Une table de concertation ville-mar-

chands déterminera pour combien d'années ce crédit de taxes perturbera.

Pour M. Jean-Claude Lapierre, ex-président de l'Association des marchands de Verdun, propriétaire de la librairie *Lettres et Sons* de la rue Wellington, le programme annoncé hier est l'aboutissement de plusieurs années d'études et de pressions pour amener les autorités municipales à s'intéresser aux problèmes des marchands de cette rue commerçante, vieille de 107 ans. Il souhaite que les travaux se fassent rapidement par plusieurs contracteurs simultanément, pour ne pas tuer l'achalandage.

La zone de rénovations est délimitée par les rues Wellington et Verdun et les îlots situés entre ces deux rues, du boulevard Desmarçais à l'ouest jusqu'à la rue Hickson à l'est.

Selon l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales, M. Jean Rochefort, qui a annoncé hier que Verdun s'ajoutait à la liste des municipalités bénéficiant de ReviCentre « le monde municipal attendait ce programme qui vient à point et suscite partout beaucoup d'enthousiasme depuis sa création en avril dernier ». Québec a déjà engagé \$ 10,5 millions dans le programme ReviCentre et compte dépenser \$ 57 millions sur une période de trois ans.

Novembre est le mois de l'épargne-placement fourrures



Épargnez Prix réduits sur toutes nos fourrures

Chez

BLEAU & ROUSSEAU INC.

5014 rue Sherbrooke Ouest 484-3521
Heures d'ouverture: jeudi jusqu'à 20h, samedi jusqu'à 16h.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ L'universalité

hier, dans le comté de Saint-Jacques, où il a fait campagne aux côtés de son candidat, M. André Boulicher, en vue de l'élection partielle du 26 novembre. En début de journée, le premier ministre a annoncé que plus d'une vingtaine de millions seraient consacrés, en 1985, à la création d'emplois pour les jeunes. Il a rencontré les représentants de groupes de citoyens, notamment des personnes âgées, avant de s'adresser en soirée à quelques centaines de partisans. A quelques coins de rues de là, le chef du PLQ, M. Robert Bourassa faisait également campagne (voir page 3).

Au cours de sa rencontre avec les journalistes, M. Lévesque a déclaré d'autre part que les Montréalais avaient d'excellentes chances de retrouver leurs services d'autobus et de métro d'ici une semaine. C'est le sursis qu'il donne aux deux parties, le syndicat et l'administration de la CT-CUM, pour en venir à une entente et mettre un terme à la grève.

Tout en reconnaissant que les syndicats et l'employeur se sont conduits dans ce conflit de façon civilisée, M. Lévesque croit que le supplice des Montréalais a suffisamment duré. Le gouvernement prendra connaissance aujourd'hui du rapport du comité de médiation et il avisera dans les heures qui suivront. S'il n'y a pas d'entente en vue, l'Assemblée nationale sera saisie d'une nouvelle loi pour ordonner le retour des grévistes au travail.

◆ Deux journalistes

mention d'excellence pour ses articles parus dans *Madame au foyer* en janvier 1983.

Dans la catégorie des reportages radiophoniques, Mme Denise Faillie, de Radio-Canada, recevait les honneurs pour son émission sur « Le dernier verre » diffusée dans le cadre de l'émission *Présent* du 23 décembre dernier.

Mme Renée Laroche se méritait une mention pour *Musique en fête*, diffusée sur le réseau FM de la radio d'État.

Dans la catégorie de l'information télédiffusée, l'animatrice de l'émission hebdomadaire *Contrechamp*, diffusée sur les ondes de la télévision de Radio-Canada dans la Vieille capitale, obtenait le prix pour un reportage sur un fait divers, *Qui a tué France Alain?*

M. Charles Dudemaine, de Radio-Québec en Abitibi-Témiscamingue, recevait une mention pour l'émission *Réal Caouette, l'homme* présentée le 16 novembre dernier.

Les réalisateurs de radio et de télévision, Mme Johanne Goyette et MM. Jean Desjardins, Jean-François Mercier et Denis Paquet ont aussi reçu une reconnaissance pour leur travail.

Fondé en 1975 par la journaliste Solange Chaput-Roland, le prix Judith-Jasmin constitue la plus haute distinction honorifique remise aux journalistes les plus exceptionnels du Canada français.

Les récipiendaires reçoivent une bourse de \$1,000 ainsi qu'un médaillon de bronze et un certificat d'honneur. Les gagnants des mentions honorables se voient remettre un Atlas d'une prestigieuse maison d'édition accompagné d'un certificat d'honneur.

Devant ses pairs réunis pour l'événement, Mme Roland Allard-Lacerte a rappelé avec un brin d'humour ses premiers pas dans le métier à l'âge de dix ans. Elle publiait alors son journal, baptisé *Le petit reporter*, qui comptait au moins une fidèle lectrice.

Riche d'une expérience qui l'a amenée à travailler avec les André Laurendeau, Gérard Filion, Claude Ryan, Michel Roy et Jean-Louis Roy, Mme Allard-Lacerte affecte



Les deux lauréats du prix Judith-Jasmin dans la catégorie des quotidiens, nos collègues Rolande Allard-Lacerte, à droite, et André Bouhiller, ont pu échanger quelques mots avec Mme Antonine Maillet, présidente du jury 84 du Cercle des femmes journalistes.

(Photo Jacques Grenier)

tionne particulièrement le genre du billet. « Le billet permet au moraliste retenu par la pudeur de faire rire pour mieux dénoncer ».

◆ Un organisme

reçu aucun remboursement des SCI pour les créances recouvrées et normalement en caisse.

Dans une lettre adressée le 31 août dernier au SCI, la secrétaire générale de la Commission internationale catholique pour les migrations, le Dr Elizabeth Winkler, faisait d'ailleurs valoir ses prétentions sur une somme de \$104,343.99. Depuis, un autre montant de \$7,298.35 a été perçu auprès des immigrants en août dernier et n'a toujours pas été retourné à Genève.

Rejointe à ses bureaux genevois, le Dr Winkler a refusé de nous fournir d'autres détails sur l'affaire, estimant « ne pas pouvoir donner unilatéralement des informations de nature bilatérale ».

Des sources proches de cet organisme ont toutefois expliqué au DEVOIR que l'organisation genevoise hésitait à ébruiter l'affaire, de peur de compromettre l'existence des services montréalais et, par là, la perception des comptes toujours en souffrance.

En dépit des faits, le secrétaire général des SCI, M. Serges Paquette, nous a affirmé qu'en juin dernier toutes les sommes dues à ce chapitre avaient été remboursées aux autorités concernées.

Or, un rapport officiel de l'organisme, signé de sa main en août dernier, confirme l'exactitude des chiffres avancés par Genève.

D'autres documents consultés par LE DEVOIR indiquent aussi que le directeur des finances de la Commission internationale catholique pour les migrations, M. Daniel Johnson, dispose, depuis plus d'un mois, d'un rapport spécial qui met en cause les Services catholiques pour immigrants de Montréal.

De plus, le rapport des SCI pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1983 révèle qu'une somme de \$50,000 provenant du fonds en fidéjussés dans lequel sont versées les créances recouvrées a été transférée, l'année dernière, au

budget de fonctionnement des Services catholiques. Cette même année, les Services catholiques étaient aux prises avec un déficit de \$42,101.

La décision de ne pas rembourser la commission internationale et d'utiliser les fonds à d'autres fins a ainsi permis aux administrateurs d'éviter la fermeture.

Dans un rapport d'activités expédié à Genève en août dernier, les Services catholiques ont tenté de réduire la dette toujours en cours à l'égard de la Commission internationale catholique pour les migrations par une manœuvre comptable.

Les SCI auraient voulu qu'une somme de \$50,000, équivalente à leur dernier déficit, soit retranchée du montant dû à Genève.

Pour justifier l'effacement partiel de la dette, les SCI ont allégué que les \$50,000 provenaient en fait de la mise de fonds initiale de la Conférence catholique canadienne des évêques. Or, ces \$50,000 ont été perçus auprès des réfugiés qui ont ainsi rempli leurs obligations à l'égard de leurs bienfaiteurs genevois.

Les Services catholiques soutiennent pouvoir disposer à leur guise de ce qu'ils considèrent comme « l'investissement des évêques canadiens » effectué, il y a plus de vingt ans, « pour partir un fonds de prêts ».

Bien que dans le passé, à deux reprises, les SCI aient remboursé à l'évêque canadien une partie de sa mise de fonds, les Services catholiques considèrent aujourd'hui qu'il s'agissait là d'un don. De ce fait, ils se croient justifiés d'utiliser la somme selon leur bon vouloir et pour souligner leurs difficultés financières.

Interrogé à ce sujet, le président des Services catholiques, M. l'abbé Mario Paquette, qui, incidemment, est le frère du secrétaire général Serges Paquette et vient d'être nommé vicaire épiscopal pour les communautés ethniques et rituelles de l'archevêché de Montréal, a précisé que « le conseil d'administration estimait ne plus avoir de dette à l'égard de l'épiscopat canadien ». Non plus, d'ailleurs à l'égard de Genève, « pour qui nous avons effectué à perte le travail de perception ».

En ce moment, le remboursement des autres dettes contractées à l'endroit de Genève pourrait bien être compromis d'une façon définitive par la volonté de l'abbé Paquette de mettre fin aux activités de perception des SCI et par l'éventualité, soulevée en public par son frère, d'utiliser la caisse de retraite des employés pour honorer ses engagements.

Au cours d'une entrevue au DEVOIR, le secrétaire Paquette a justifié l'ampleur du dernier déficit par

« l'augmentation des frais d'opérations et l'absence de subventions gouvernementales adéquates, en particulier de la part du ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration ».

Au cours de la dernière année, les différentes sources gouvernementales de financement ont assuré plus de 56 % des revenus des SCI alors que des organisations internationales lui ont fait don de subventions représentant 31 % de leur budget annuel.

Le rapport financier des SCI pour 1983 fait état de \$151,830 versés par le gouvernement fédéral dans le cadre de divers programmes, de \$10,922 payés par le gouvernement du Québec pour une étude sur les besoins des réfugiés, de \$15,907 encaissés sous forme de commissions sur la perception pour le compte des deux organismes genevois, et de subventions de \$64,000 et de \$26,000 versés respectivement par la Commission internationale catholique pour les migrations et la Commission intergouvernementale pour les migrations, un organisme similaire, dans le cadre des activités d'accueil aux réfugiés.

Le ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration a également versé en avril 1983 une subvention de \$8,000 dans le cadre d'un programme de création d'emplois temporaires.

En plus des nombreux programmes fédéraux de création d'emplois qui ont amené plus de \$185,922 dans les coffres de l'organisme depuis deux ans, les SCI ont bénéficié à six reprises du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants qui lui a rapporté plus de \$125,000.

Les Services catholiques ont également récupéré une partie d'une subvention fédérale de \$219,912 accordée à l'Archevêché de Montréal dans le cadre d'un projet de centre d'accueil de jour abandonné par les autorités ecclésiastiques.

Demain, LE DEVOIR publiera les conclusions de son enquête sur la gestion des Services catholiques montréalais sous l'administration Paquette.

◆ L'option

de consensus, d'autres ministres récidivaient tandis que de nouveaux intervenants faisaient leur entrée dans le débat. Dans un premier temps, hier, le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a émis l'opinion qu'au lieu de rapprocher les ministres comme ils le souhaitaient, le document publié vendredi par 12 ministres — auxquels s'est joint hier M. Gérard Godin, ministre délégué aux Affaires linguistiques — risque de cristalliser les divergences fondamentales qui subsistent entre les radicaux et les modérés.

C'est du moins ce qui ressort d'entrevues faites par LE DEVOIR auprès de quelques ministres, et de confidences obtenues dans l'entourage de membres du gouvernement. Ainsi, après une première lecture plutôt favorable du texte de ses collègues, le ministre des Affaires culturelles s'est ravivé et l'estime maintenant ambigu; il n'est pas sûr que les 12 renoncent aux élections référendaires.

Quant à lui, M. Clément Richard veut que ce soit clair: de telles élections ne sont pas souhaitables, quelle qu'en soit l'issue. Si le gouvernement les gagne, elles n'auront aucun effet contraignant, ni sur le plan interne, ni sur le plan international. Il faudrait alors reprendre l'exercice avec une question spécifique, à l'occasion d'un référendum. Si le gouvernement perd, cela risque d'affaiblir le Québec. Le pari est trop dangereux, croit-il.

M. Richard s'étonne que les « 12 », qui sont maintenant 13, soient prêts à laisser tomber la résolution du congrès voulant qu'un vote pour le PQ soit un vote pour la souveraineté. A leurs yeux, elle valait énormément quand ils accusaient les modérés ou les colombes de ne pas respecter une décision des congressistes; aujourd'hui, ils sont prêts à en oublier la lettre, sinon la portée, puisque « cela ne change rien au fond de la question », disent-ils. M. Richard s'étonne que le parrain de ce texte, son collègue Gilbert Paquette, de la Science et de la Technologie, soit disposé à le laisser tomber après l'avoir proposé pour être bien sûr que personne ne puisse y échapper.

Tout comme M. Guy Chevrette, ministre du Loisir, M. Richard reste donc dans le camp des révisionnistes, ne voulant pas tenter de faire indirectement des élections référendaires qu'il sait ne pouvoir tenir di-

rectement. Ses militants de Montmorency se réunissent mardi prochain pour débattre de la question.

Puis, ce fut au tour du député de Vershères, M. Jean-Pierre Charbonneau, de prendre position hier sur l'enjeu des prochaines élections, au cours d'une entrevue accordée à la *Presse canadienne*. Tout en reconnaissant que le document signé par les 12 ministres constitue « un pas dans la bonne direction », M. Charbonneau dit y avoir décelé « une ambiguïté de fond », en ce sens que les 12 ministres renoncent, dans un premier temps, à la résolution « un vote pour le PQ est un vote pour la souveraineté », et que, par ailleurs, ils réaffirment que la prochaine élection visera à récupérer des secteurs de souveraineté. « Les 12 disent qu'ils ne veulent plus faire une élection référendaire mais ils veulent quand même la faire porter sur la souveraineté. Il faut être honnête avec les gens ».

Le ministre Gérard Godin a pour sa part joint les rangs des « 12 » au cours du week-end, signant la déclaration sur « la nécessaire souveraineté », mais son collègue de l'Aménagement et du Développement régional, M. François Gendron, a refusé d'en faire autant, relate une dépêche de la *Presse Canadienne*. Le député d'Abitibi-Ouest a consulté dimanche ses militants qui, tout en se disant souverainistes, ne veulent pas d'une élection à portée référendaire. Au surplus, M. Gendron n'est pas d'accord avec deux phrases du document de ses collègues Parizeau, Paquette, Laurin, et autres.

La première prétend que, pour la très grande majorité des électeurs, depuis 1970, un vote pour le PQ était un vote pour la souveraineté. M. Gendron estime que cela n'est pas exact, à tout le moins pour 1981, alors que le PQ disait que sa réélection ne remettrait pas en cause le NON référendaire de mai 1980. La phrase suivante du document des 12 l'intrigue également, celle qui estime que la proposition du congrès était « banale ». Pour M. Gendron, une proposition du congrès n'est jamais banale.

Pour sa part, le ministre des Communications renvoie à la résolution adoptée par ses militants de Vanier et à sa déclaration lors de cette assemblée générale. Selon ces délégués, le gouvernement doit faire porter toutes ses énergies sur le renforcement du pouvoir québécois à l'intérieur du régime actuel en dégageant de larges consensus au sein de la population; et il doit s'abstenir de faire porter la prochaine élection sur la souveraineté. M. Jean-François Bertrand est d'accord: « Nous devons nous montrer attentifs aux besoins de la population. Nous ne devons pas la forcer à se prononcer sur une question qui, pour l'instant, ne constitue pas pour elle un enjeu prioritaire ».

A Montréal, par ailleurs, le ministre de l'Éducation a déclaré qu'il se serait bête de poser une question sur la souveraineté en sachant à l'avance que la population sera contre. M. Yves Bérubé estime que les médias exagèrent les divergences entre ministres, tous étant en faveur de la souveraineté. A son avis, le débat se fait entre ceux qui acceptent le NON référendaire et ceux qui ne l'acceptent pas. Quant à lui, il l'accepte.

Deux autres ministres, qui préfèrent l'anonymat, estiment que la déclaration des « 12 » est ambiguë, confuse et imprécise, et ne constitue nullement le compromis que l'on prétend. Avec d'autres, ils souhaitent plus de limpidité et d'honnêteté dans la démarche du gouvernement et du PQ, qui doit franchement prendre acte du sentiment électoral et ajuster sa démarche électorale en conséquence. Au lieu de rapprocher les deux clans, ils opinent que le « forcing » des 12 peut être contre-productif et durcir les positions.

Pour les ministres et députés dits modérés, il n'est toutefois pas question de répondre de la même manière, préférant faire valoir leurs vues dans les instances appropriées plutôt que de placer le premier ministre devant un autre mur. Un conseiller lance une formule lapidaire: les « 12 » disent qu'ils ne veulent pas de la tarte, mais ils la découpent en quatre-quarts. Pour eux, il y a un village à prendre de manière claire et précise, et le PQ mérite mieux que des astuces stratégiques. Ils plaident pour le réalisme politique.

Par contre, le député de Fabre et adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation estime que « le PQ doit rester indissociable de la marche vers la souveraineté » présentée comme voie de développement pour le Québec, lors de la prochaine élection. Également membre de l'exé-

cutfif du PQ, M. Michel Leduc favorise une approche sectorielle et pragmatique plutôt qu'une approche globale et juridique. Il faut faire avancer l'idée, dit-il, d'autant que l'analyse péquiste a toujours reposé sur un constat d'inefficacité chronique de la fédération canadienne comme système. Il n'est pas d'accord du tout avec le « compromis historique » proposé par le conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne.

Quant au premier ministre, il est pressé de conclure un débat qui s'envenime. Ce soir, les députés péquistes feront un troisième et probable dernier tour de table sur le sujet. Les ministres en discuteront entre eux sinon demain, du moins au cours des prochains jours. Par la suite, M. Lévesque prendrait quelques jours de réflexion pour préparer une proposition à soumettre à l'exécutif du PQ au début de la semaine prochaine. De sorte que l'on pourrait être fixé dès la semaine prochaine, même si des assemblées de comté sont prévues jusqu'au début de décembre.

◆ Les blindés

Un peu partout, les abris anti-aériens creusés l'an dernier en novembre après l'invasion américaine à Grenade, sont remis hâtivement en état.

Guerre des nerfs ou préparatifs réels d'une intervention militaire, les pas donnés par les États-Unis au cours des derniers jours provoquent chez les Nicaraguayens l'impression d'un encerclement.

Interventions directes et activités militaires qui, affirme le Pentagone, ne sont pas liées au problème du Nicaragua n'ont cessé de se succéder.

Tout a commencé au lendemain de la réélection du président Ronald Reagan avec le harcèlement par deux frégates américaines du bateau soviétique *Bakuriani*, soupçonné par les États-Unis de transporter des supersoniques soviétiques MIG-21. Les autorités sandinistes ont affirmé que le cargo livrait des batteries anti-aériennes.

Dans le même temps, le passage de Blackbirds SR-71, qui avait causé un certain émoi le 31 octobre en franchissant pour la première fois le mur du son au-dessus de Managua, devenait quotidien.

Parallèlement à ces interventions directes, qui ont provoqué des notes de protestation du ministre nicaraguayen de Affaires étrangères et une convocation du Conseil de sécurité des Nations unies, divers préparatifs militaires américains dans la région ont accentué l'impression d'encerclement.

Au Panama, les forces américaines de la zone du canal, et notamment la puissante 13e brigade d'infanterie aéroportée, sont en alerte depuis vendredi, afin de préparer des manœuvres conjointes avec la force de défense panaméenne pour la protection du canal, assure-t-on de source militaire.

Au Honduras, l'arrivée de cent parachutistes de la fameuse 82e brigade aéroportée, l'unité d'intervention immédiate qui avait participé à l'invasion de Grenade, a été confirmée de source autorisée américaine.

Au Costa-Rica, le général Paul Gorman, commandant du Commandement sud des États-Unis basé à Panama et responsable de la stratégie militaire américaine en Amérique centrale a effectué une visite surprise le long de la frontière du Nicaragua, jeudi dernier, « pour s'assurer de la bonne utilisation de l'aide militaire américaine apportée à la garde civile costarienne ».

De surcroît, une importante flotte américaine s'est installée dans la mer des Caraïbes pour participer, au large de Puerto Rico, aux manœuvres « King Guard ».

Pendant ce temps, les problèmes de la crise américano-nicaraguayenne et de l'endettement de l'Amérique latine ont dominé l'ouverture de la 14e assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), hier, à Brasilia.

Dans son discours d'ouverture, le président brésilien, le général João Figueiredo, a appelé les 31 membres de l'organisation à soutenir les efforts de paix du groupe de Contadora.

Le secrétaire d'État Shultz a déclaré devant l'assemblée de l'OEA que le traité de paix mis de l'avant en septembre par le groupe de Contadora devrait inclure un contrôle militaire efficace.

« Nous savons tous que les promesses ne suffisent pas à garantir qu'une nation ne constitue pas une menace militaire pour une autre », a-t-il dit.

AUJOURD'HUI

Au bas de l'échelle, groupe populaire voué à la défense des non-syndiqués, offre différents services pour répondre aux besoins de ces travailleurs et travailleuses: service téléphonique, tous les jours, de 13 h 30 à 17 h; service collectif de plaintes, le mardi à 18 h et le jeudi à 9 h 30; séances d'accueil pour les nouveaux membres ou pour toute personne intéressée par le groupe et ses activités; sessions d'information sur les droits des non-syndiqués, données gratuitement, sur demande, dans les groupes. Au cégep: 270-7878.

Conférence du Dr Marc Monté sur les lymphomes, à l'amphithéâtre du pavillon Jeanne-Mance, Hôtel-Dieu, 3840, rue Saint-Urbain, à 19 h 30.

Dernière de deux causeries avec Catherine Simard, professeur, sur la psychologie, à 13 h 30, au collège Brébeuf, pavillon Lalemant, 5625, rue Decelles.

Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies vous convie, de 13 h 30 à 15 h 30, à passer l'après-midi en compagnie de Louise Noulard qui présentera et animera le video *Femmes de rêves*, de Louise Gendron. Rendez-vous au 12007, rue Alexis-Carré à Rivière-des-Prairies. 648-1030.

Retraite pour tous, de ce mardi à 20 h au jeudi 15 novembre à midi, animée par le père Benoît Paradis, ofm, et une équipe d'animation, à la chapelle de la Réparation, 3650, rue de la Rousselière à Pointe-aux-Trembles. 642-5391.

Exposition de poupées au Centre culturel de Dorval, 1401, Bord-du-Lac, les mardis et vendredis de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h et les samedis et dimanches de 14 h à 17 h. 636-4043.

Pour les personnes atteintes de cancer et leurs amis, l'Espoir et l'amitié organise une rencontre qui aura lieu au centre d'Accueil François-Séguenot, 13950, rue

Notre-Dame est à Pointe-aux-Trembles. M. André Desjardins, pdg de la Fondation québécoise du cancer, parlera de l'objectif de cette fondation et des services qu'elle rend à la population. Rendez-vous à 19 h 30. 645-0958.

Le Centre des femmes propose une rencontre sur la situation de la femme immigrante dans le pays d'origine, à 14 h au centre, 3585, rue Saint-Urbain. 842-0814.

Conférence populaire au centre Saint-Pierre, intitulée « Vie de famille et adolescents », à 19 h 30, 1212, rue Panet. Mme Françoise Lafortune, thérapeute conjugale et médiatrice en matière de séparation et de divorce, sera la conférencière. 524-3561.

L'association Spirale invite tous les gens seuls, séparés ou divorcés à une causerie du groupe Coopairs (sexologues) intitulée « Sexualité féminine », à 20 h, au Holiday-Inn-Richelieu, 505, rue Sherbrooke est (angle Berr). 932-4908.

Deuxième de six leçons sur le discernement des esprits, avec Jacques Cusseau et Alfred Ducharme, s.j., intitulée « Le discernement dans les diverses étapes du cheminement spirituel ». Rendez-vous au 1202, rue de Bleury. 866-2305 ou 871-1834.

La Société canadienne du stress tient, à compter de ce mardi, une nouvelle session de huit semaines sur la méthode Jacobson. C'est la méthode de relaxation la plus reconnue mondialement. 527-3523. La Société canadienne du stress est située au 1826, rue Sherbrooke est.

Info-femmes, 1050, boul. Saint-Jean-Baptiste à Pointe-aux-Trembles, offre un programme d'étude et d'intervention auprès des victimes d'inceste. Cet organisme a également besoin de volontaires pour continuer à offrir ses services de qualité. 645-1526.



Des chars de fabrication soviétique ont fait leur apparition dans les rues de Managua, alors que la crainte d'une intervention américaine croît dans les milieux gouvernementaux au Nicaragua. (Photolaser AP)

13 novembre

par la PC et l'AP

- 1977: la Somalie expulse les conseillers militaires soviétiques et ferme ses ports aux navires de l'URSS pour protester contre le soutien apporté par Moscou à l'Éthiopie.
- 1975: l'Organisation mondiale de la santé annonce que la variole a finalement été vaincue en Asie.
- 1974: devant l'Assemblée générale de l'ONU, Yasser Arafat déclare que l'objectif de l'OLP est de créer un État palestinien où cohabiteraient musulmans, juifs et chrétiens.
- 1961: le Congo demande l'aide de l'ONU pour rétablir l'ordre au Katanga.
- 1956: le premier ministre Louis S. Saint-Laurent annonce la création du Conseil des arts du Canada.
- 1956: le Tibet dénonce à l'ONU l'agression de la Chine.
- 1942: l'armée britannique reprend Tobrouk; les forces américaines repoussent les Japonais à Guadalcanal.
- 1927: inauguration du tunnel sous le fleuve Hudson entre New York et le New Jersey.
- 1918: la république est proclamée en Autriche.